



VENTE
LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES

Concernant le VENDEUR :

- Titre de propriété complet
- Copie Carte Nationale d'Identité ou passeport + livret de famille
- Indication profession et adresse actuelle
- Tableau d'amortissement des prêts en cours de remboursement
- Ensemble des diagnostics obligatoires (si nécessaire audit énergétique)
- Dernière taxe foncière
- Si bien loué : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer (éventuellement coordonnées du gestionnaire)
- Si bien anciennement loué : copie du congé ou préavis de départ du locataire et état des lieux de sortie (éventuellement la nouvelle adresse de l'ancien locataire)
- Conditions financières de la vente (Prix/Commission d'agence)
- Liste des meubles valorisés article par article
- Relevé d'identité bancaire

Si vente d'une maison individuelle :

- Arrêté de permis de construire et éventuels modificatifs
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Certificat de conformité ou refus de conformité ou déclaration attestant l'achèvement des travaux et la conformité avec l'attestation de non-contestation de la conformité délivrée par ma Commune
- Si piscine : déclaration préalable de travaux + attestation de dispositif de sécurité
- Facture des entreprises ayant réalisées des travaux de moins de 10 ans
- Attestation d'assurance décennale et/ou dommage ouvrages pour les biens ou travaux de moins de 10 ans
- Si assainissement non collectif (fosse septique/microstation) : diagnostic de contrôle de la conformité de l'installation
- Dernière facture d'entretien de la chaudière
- Dernière facture de ramonage de la cheminée ou poêle
- Pour les lotissements et groupes d'habitation : cahier des charges, copie des trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale des colotis et coordonnées du représentant de l'ASL

Si vente d'un bien en copropriété :

- Règlement de copropriété et état descriptif de division ainsi que les modificatifs
- Procès-verbaux des assemblées générales des 3 dernières années
- Dernier appel de charges
- Coordonnées du syndic afin d'obtenir le pré-état daté
- Factures des entreprises ayant réalisées des travaux et assurance professionnelle de l'entreprise
- Autorisation des travaux par la copropriété

Si vente terrain à bâtir avec détachement parcellaire :

- Déclaration préalable de division (dossier de demander et arrêté)
- Constats d'affichage de l'autorisation sur le terrain
- Projet plan de division matérialisant les servitudes existantes ou à créer
- Plan et procès-verbal de bornage
- Etude de sols (G1)

Concernant l'ACQUEREUR :

- Copie Carte Nationale d'Identité ou passeport ou statuts de société mis à jour
- Questionnaire d'état civil
- Contrat de mariage ou de pacs
- Modalités de financement (montant/taux/durée du prêt)
- Relevé d'identité bancaire

Sommes à verser par l'ACQUEREUR le jour de la signature de l'avant-contrat par virement ou CB :

- provision sur frais d'acte : 650 €

- indemnité d'immobilisation ou dépôt de garantie à verser dans les 10 jours à compter de la signature de l'avant-contrat : 5% du prix de vente sauf accord particulier entre les parties.